



Mot du maire

Des nouvelles de votre municipalité

22 juin 2018

Un film de Xavier Dolan tourné à Ivry-sur-le-Lac

Xavier Dolan est un des réalisateurs les plus réputés au Canada, notamment pour *Juste la fin du monde*, *Laurence Anyway*, *Les amours imaginaires* et tout récemment *Death and life of John Donovan*. Et le prochain film intitulé *Matt & Max* (titre provisoire) sera en partie tourné sur notre territoire! Deux blocs de tournage sont prévus en août et en octobre pendant quelques journées seulement.



Besoin d'un permis de brûlage : plus simple que jamais!

Le site Internet de la Régie incendie des Monts a maintenant été revisité afin de rendre accessible la demande de permis de brûlage en ligne. Vous n'avez qu'à vous rendre sur le site Web <http://ridm.quebec/permis-de-brulage/> et remplir le formulaire en ligne et vous pourrez sans problème faire votre feu de façon règlementaire. Il est obligatoire d'obtenir un permis de brûlage afin d'éviter le déplacement des services incendies en cas de plaintes de la part d'un citoyen qui aperçoit de la fumée. Donc, même si le feu de joie en famille n'a pas été planifié, ce n'est pas un problème, vous remplissez simplement la demande en ligne avant de l'allumer, et ce, tout à fait gratuitement! À noter toutefois que les feux dans les foyers, gril et barbecue ne nécessitent pas de permis. Les permis de brûlage sont délivrés et valides pour une période n'excédant pas 30 jours suivants la date de son émission.

À noter qu'aucun feu ne peut être allumé à l'intérieur des limites de la bande riveraine et à moins de 15 mètres des limites de la bande riveraine et ne doit pas nuire au voisinage par le dégagement de fumée, de débris volatiles ou suie sans quoi il doit être éteint sans délai. Et il est de votre responsabilité de vous assurer que l'indice d'inflammabilité tolère un feu à ciel ouvert, l'information sera toujours mentionnée sur le site www.ridm.quebec.

Les fameuses bandes riveraines ... si importantes!



Bon aménagement

Mauvais aménagement

Et vous, c'est comment chez vous?

Connaître le cadre légal et administratif, mais surtout le cadre environnemental qui entoure la restauration d'une bande riveraine permet de s'y conformer assurément. Une chronique plus approfondie vous sera offerte lors du prochain bulletin d'information.

Votre bac brun est arrivé – Début de la collecte : 28 JUIN 2018

Aujourd'hui 22 juin à compter de 19 h, une séance d'information vous sera offerte où toutes les questions pourront être répondues en ce qui concerne la gestion du bac brun.

À noter qu'il se peut que les couvercles des bacs bruns qui vous ont été livrés aient du mal à bien fermer, mais ce n'est que temporaire, dès qu'ils auront reçu un peu de chaleur du soleil, ils prendront leur forme normale. Vous pourriez mettre un poids sur le couvercle si vous vouliez qu'il reprenne sa forme plus rapidement.

D'ici à la rencontre d'information, je vous invite à nouveau à consulter le site Web ci-dessous et ainsi visionner les deux vidéos disponibles sur cette même page qui vous donneront une multitude d'informations sur les raisons essentielles pour lesquelles nous devons tous composter ainsi que les trucs et astuces au quotidien : <http://www.traindeviedurable.com/matieres-organiques/>.



Bon visionnement!

C'est doublement payant de recycler et composter!

Chaque année, la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est récompensée financièrement en fonction de la réduction des déchets qu'elles génèrent et de sa performance dans la récupération des matières recyclables.

Programme de redistribution

Pour chaque tonne de déchets apportée au site d'enfouissement, un montant de 22,57\$ est prélevé (sous forme de redevance) en plus du coût de base pour l'enfouissement, afin d'être remis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Les sommes recueillies sont versées chaque année dans un programme de redistribution aux municipalités sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles.

Au fil des années, les sommes ont permis aux municipalités de financer un service d'écocentre et la mise en place de la collecte des matières organiques, mesures qui permettent de diminuer la quantité de déchets enfouis. La performance des municipalités en termes de détournement des matières organiques de l'enfouissement est donc de plus en plus cruciale. Nous avons tout intérêt à augmenter le compostage des matières organiques et le recyclage des matières résiduelles sur notre territoire pour réduire les tonnes de déchets enfouies et recevoir ainsi plus d'argent du MDDELCC!

Régime de compensations pour la collecte des matières recyclables

Un régime de compensation mis de l'avant par le MDDELCC et RECYC-QUÉBEC oblige les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, des emballages et des imprimés à assumer la majeure partie des coûts de la collecte des matières recyclables des municipalités. Ce régime permet la mise en place d'un système de collecte et traitement des matières recyclables efficace et à faible coût pour les citoyens.

Ainsi, plus la quantité de matières recyclables collectées est grande pour une municipalité donnée, plus elle est avantagée en recevant une ristourne sur ses frais de collecte, de transport, de traitement et de conditionnement des matières recyclables.

La bonne matière à la bonne place

Même si le recyclage et le compostage dans les municipalités sont à la hausse, il y a toujours place à l'amélioration. Aidez-nous à être plus performant en évitant de jeter à la poubelle toute matière qui pourrait être réutilisée, recyclée ou valorisée!

En plus du bac de recyclage et du bac pour les matières organiques, nous vous invitons à utiliser les services des écocentres afin de vous départir écologiquement d'autres matières, tels le matériel électronique, les meubles, les résidus domestiques dangereux (piles, peintures, etc.), le bois, le métal, etc.

Pour obtenir plus d'information sur les écocentres et la liste des matières acceptées dans le bac vert ou brun, visitez le www.traindeviedurable.com.



Sécurité nautique – Conseils de la SQ

Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec sont de retour sur les plans d'eau pour assurer la sécurité des plaisanciers et vacanciers qui seront de plus en plus nombreux à pratiquer des activités sur l'eau pendant la saison estivale 2018.

En tout temps, pour leur sécurité, les citoyens sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau ou qu'ils se trouvent aux abords des lacs, rivières et autres plans d'eau. De plus, ils sont invités à suivre les consignes de sécurité suivantes:

- Ayez l'équipement obligatoire à bord de votre embarcation et vérifiez en l'état avant votre départ;
- Portez un gilet de sauvetage en bon état et de taille adéquate en tout temps;
- Ayez un moyen de télécommunication à bord (cellulaire, radio maritime VHF, etc.);
- Consultez la météo avant de partir;
- Informez quelqu'un de votre départ vers le plan d'eau;
- Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur.

Également, la consommation d'alcool réduit la vitesse de réaction et la capacité de jugement d'un conducteur d'une embarcation nautique, c'est pourquoi les policiers invitent les plaisanciers à ne pas consommer d'alcool lors de leurs sorties sur les différents plans d'eau. Rappelons que même s'il est permis de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation au Québec, conduire avec la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue est une infraction criminelle.

Message de la Sûreté du Québec

Vive la cuisine sur le barbecue!

Vivement l'été et la cuisine sur le barbecue, mais prenez garde aux risques d'incendie! Utilisez votre BBQ à l'extérieur dans un endroit aéré. Assurez-vous de nettoyer régulièrement les grilles et les brûleurs ainsi que de vérifier les conduits alimentaires. Ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisinez. Et n'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remisées de façon sécuritaire. Bonne saison de grillades!

Message du Ministère de la Sécurité publique du Québec



Permis de rénovation

Vous planifiez des travaux, n'oubliez pas de vous prendre à l'avance pour votre demande de permis et considérer le fait que l'équipe de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est plutôt modeste. Et surtout, svp ne vous aventurez pas à faire vos rénovations sans permis, travaillez en amont avec les membres de l'équipe municipale, c'est toujours gagnant!

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Sur ce, je vous souhaite un excellent été!



Le maire,
Daniel Charette
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
info@ivry-sur-le-lac.qc.ca